

Le pronom personnel régime de l'infinitif dans le Roman de Thèbes

Autor(en): **Moignet, Gérard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **34 (1970)**

Heft 133-134

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PRONOM PERSONNEL RÉGIME DE L'INFINITIF DANS LE *ROMAN DE THÈBES*

(Ms. C)

La syntaxe du pronom personnel régime de l'infinitif offre des particularités assez remarquables dans le texte du ms. C (B. N. Fr. 784) du *Roman de Thèbes*, publié par G. Raynaud de Lage (CFMA, Champion, 2 vol., 1966-1967), manuscrit écrit entre 1230 et 1270 environ (éd. CFMA, p. XIII).

On sait que, abstraction faite du cas — très fréquent — où le régime de l'infinitif précède, sous forme non prédicative, un verbe auxiliaire, l'ancien français présente trois formules en concurrence :

I. Pronom prédicatif + infinitif, type :

949 pour eus moutrer,

type largement majoritaire.

II. Infinitif + pronom conjoint (de forme tonique pour *moi, toi, soi*, de forme dite atone pour le pronom représentant de 3^e personne : *le, la, li, les, leur*, auxquels il convient d'ajouter les adverbes pronominaux *en* et *i*) ;
type :

10182 pour ardoir les

III. Pronom non prédicatif (de forme atone) + infinitif, type :

4209 pour les veoir.

Ce tour, inconnu ou presque, semble-t-il, au XII^e siècle, est rare au XIII^e siècle.

Quel que soit le tour, la présence d'une préposition pour introduire l'infinitif, très fréquente, ne semble pas être un facteur déterminant.

Dans le *Roman de Thèbes*, ms. C, la répartition numérique des trois tours donne les chiffres suivants.

I. 34 exemples :

384 de lui retenir ; 429 de lui haïr ; 788 pour soi vengier ; 808 a lui dire ; 949 pour eus moutrer ; 1002 eulz couvrir ; 1601 de lui vengier ; 2488 de lui servir ; 3074 lui reconnoistre ; 3888 de soi vengier ; 4154 de lui servir ; 4954

a lui faire ; 5174 d'eus escharnir ; 5178 d'eus desfendre ; 5702 de lui servir ; 5817 de toi combatre ; 5888 ne lui baisier ne acoler ; 6215 a lui forgier ; 6343 pour elz veoir ; 6716 de lui rescorre ; 7625 de moi mal fere ; 7691 de lui mal faire ; 7696 pour lui de prison delivrer ; 7920 de li mal fere ; 8031 de lui rire ; 8310 pour lui secorre ; 8572 d'eus ocire ; 8616 de lui aloser ; 9191 pour lui enfraindre et violer ; 9254 d'eus conduire ; 9506 pour moi fere et por engendrer ; 9538 pour eus soustenir ; 9584 pour soi vengier ; 9902 d'eus retenir.

A cette liste s'ajoutent deux exemples où *nous* et *vous* sont en cause : 7140 et nous tolir aucun roncin ; 7780 de vos mal fere ; on peut légitimement supposer que le pronom y est tonique, comme nous verrons.

II. 2 exemples ¹ :

5199 en l'estre y ; 10182 pour ardoir les et metre en terre.

III. 6 exemples sûrs :

3829 sanz la prendre ; 4209 pour les veoir ; 5170 de la conquerre ; 6438 por la conquerre ; 7553 por la tenir ; 9696 pour la conquerre.

On peut y joindre peut-être quelques exemples où c'est *le* qui précède l'infinitif : 5626 de l'ocirre ; 7469 pour le presenter le roi ; 7470 pour le retenir o soi ; 8778 du conter ; 10350 pour le moutrer ; et un exemple où il s'agit du pronom *en* : 6450 et pas n'aler ne m'i lessastes.

Cette répartition ne laisse pas d'étonner, d'une part, du fait de la rareté du tour II, d'autre part surtout, du fait de l'abondance du tour III, insolite au temps du texte (milieu du XII^e siècle) : les six exemples sûrs invitent à considérer comme des pronoms, et non comme des articles, certains emplois de *le*.

La concurrence des tours I et II montre une très forte proportion en faveur du tour I. Si ce tour est généralement majoritaire en ancien français, le tour II est habituellement mieux représenté aux XII^e et XIII^e siècle. De plusieurs dépouillements faits par nos élèves et nous-même résultent les nombres suivants :

1. L'exemple du v. 8262 *Jes semondrai, qui fairel seull* n'est pas à retenir pour notre propos, d'abord parce qu'il s'agit d'une correction d'éditeur : le ms. a *qui faire elseull*. D'autre part, même enclitique, un pronom ainsi placé doit être considéré, non comme postposé à l'infinitif, mais comme antéposé à l'auxiliaire. Le tour est le même que dans :

1813 Mout volentiers s'en tornissant
se il faire le pouïssant.

Eneas : I : 66 ex., II : 13 ex. (M^{me} M. Casanova) ¹.

Robert de Clari : I : 16 ; II : 11 ex. (G. M.).

Queste del saint Graal : I : 29 ; II : 21 ex. (M^{lle} E. Madec) ².

Mort le roi Artu : I : 70, II : 26 ex. (G. M.).

Les préférences stylistiques des auteurs peuvent jouer, mais d'autres considérations doivent intervenir.

Les deux exemples du tour II sont les suivants :

- 1) 5197 car mout m'est let et mout me grege
se guerpissons ainsi le siege,
et *en l'estre y* est mout grant doute
que la terre ne nos trangleoute,

où nous interprétons *en l'estre y* par « dans le fait d'y être » : il est plus conforme à la syntaxe de l'ancien français comme à la logique de rapporter *y* à *estre* que de le joindre à *est*.

L'auteur n'avait pas le choix, car deux raisons sont réunies pour imposer le tour II : d'une part, le tour I n'est pas possible quand l'infinitif est introduit par l'article : on n'intercale jamais un pronom personnel entre l'article et l'infinitif, ni non plus entre une préposition et l'article déterminant un infinitif. Cf. :

Eneas 350 Se del vivre ne trovons ci,
n'i a noient del sejourner,
mes *del metre nos* en la mer.

Mort Artu, 102, 3 *Au metre le* en terre poïssiez veoir moult granz pleurs.

D'autre part, l'adverbe *y* étant une forme atone ne précède pas, en principe, l'infinitif ; mais la représentation importante du tour III dans le texte du ms. C enlève beaucoup de valeur à cette raison.

- 2) 10162 les cors de leur amis vont querre
pour ardoir les et metre en terre.

L'auteur aurait pu écrire *pour eus ardoir*. La coordination d'un second infinitif, ayant même objet, a pu jouer un rôle. Il est clair que le tour II vient plus aisément que le tour I quand le syntagme n'est pas achevé avec l'infinitif, ainsi quand l'infinitif a un substantif régime :

Eneas 4678 au roi venons por consoil querre
et *mostrer li* nostre besoing,

1. Mémoire pour la maîtrise, en cours de rédaction, sur le pronom personnel régime de l'infinitif dans le *Roman d'Eneas*.

2. *Le pronom personnel avec l'infinitif dans la Queste del saint Graal*, mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1969.

mais un infinitif coordonné est moins étroitement associé qu'un substantif régime, comme le montre un exemple de *Thèbes* :

9191 *pour lui enfreindre et violer.*

Plus déterminant a dû être le fait que le pronom représente l'idée de *choses* et non celle d'*êtres vivants* : des corps morts. On note en ancien français une certaine répugnance à évoquer par un pronom tonique les êtres de la classe de l'inanimé. Ainsi, dans la *Mort Artu*, sur vingt-huit exemples du tour II, le pronom désigne des choses dans quatre cas, et jamais dans les soixante-dix exemples du tour I. Dans le *Roman de Thèbes*, il en va un peu différemment : sur les trente-trois exemples du tour I, il en est deux où le pronom représente des choses.

4953 Vulcans le fist par grant porpens
et a *lui* faire mist lonc tens,

où il s'agit d'un char ;

6215 a *lui* forgier ot mout bon mestre,

où il s'agit d'un haubert. Mais dans les deux cas l'auteur décrit avec complaisance, et force détails, des objets façonnés avec un art merveilleux, dont l'importance justifie sans doute le pronom prädicatif.

La fréquence du tour III, avons-nous dit, est surprenante.

Parmi les six exemples sûrs, il en est cinq où le pronom évoque un substantif féminin de chose :

— une ville :

3827 or ont Grieu ceste ville assise ;
ainçois avras la barbe grise
que il s'en aillent sanz *la* prendre.

7553 Fort ville avons por *la* tenir.

— une terre :

5169 Alez vous ent de nostre terre,
car neanz est de *la* conquerre.

6436 et m'aviez lonc tens promis
que vous me rendriez ma terre ;
or estes mors por *la* conquerre.

9695 Qui de moi veut tenir sa terre
bien i fiere pour *la* conquerre.

On trouve deux explications, qui d'ailleurs se complètent, à la présence du pronom *la* :

1) Ville, terre sont des choses et ce fait, comme nous avons dit, est de nature à détourner de l'emploi du pronom tonique, en dehors de toute intention de personnification ou d'emphase ;

2) On remarquera aussi qu'il s'agit du genre grammatical féminin. Or le pronom atone *la* dit très clairement le genre féminin et le cas objet primaire, alors que le pronom tonique est ambigu, puisqu'au temps du copiste la forme est indifféremment *lui* ou *li*, pour l'un et l'autre genre et pour les deux fonctions grammaticales d'objet primaire et d'objet secondaire. Dans le tour I, on ne trouve que trois cas où le pronom tonique rappelle un substantif féminin, sur les dix-neuf emplois de *lui* et *li* : v. 4154, 8616, 9191. Il y a donc une tendance à utiliser *lui-li* (en tour I) pour le masculin grammatical et *la* (en tour III) pour le féminin. Cette tendance se découvre dans d'autres textes. Ainsi, dans la *Queste del saint Graal*, sur seize exemples du tour II (mis à part les exemples de *en* et *i*), il y en a six où le pronom est *la*, et c'est encore le pronom *la* qui figure dans le seul exemple du tour III de ce texte :

p. 39, l. 28 ... se Diex ne vos i eust amené por *la* mener a chief,

cependant que dans la tour I, le pronom *lui* ne rappelle qu'une seule fois un féminin (p. 175, l. 18) et quinze fois un masculin.

Il est clair qu'à partir du XIII^e siècle, la neutralisation de l'opposition *lui/li* est liée à l'évolution de la syntaxe des pronoms personnels.

Le sixième exemple du tour III est le suivant :

4207 Par l'ost chevauchent les puceles
et dient tuit que mout sunt beles.
Pour les veoir issent des triex
plus de soissante mile Griex.

Le pronom atone antéposé représente un féminin pluriel. Il s'agit vraisemblablement d'une correction apportée par le copiste, comme nous verrons plus loin.

La fréquence du tour III, avec six exemples sûrs, dans le ms. C, invite à penser qu'il pourrait être encore mieux représenté et que c'est à lui que l'on a affaire dans certains cas où l'infinitif est précédé du mot *le* : s'agit-il alors de l'article ou du pronom personnel ?

Il y a plusieurs passages du *Roman de Thèbes* où l'interprétation par le pronom personnel paraît la meilleure.

Il s'agit d'une coupe d'or dans le texte suivant :

7467 Pollinicsés en fet grant plet,
n'a garnement que tant chier eit,

plus pour *le* presenter le roi
que pour *le* retenir o soi.

Il n'est pas impossible, assurément, de voir en *le* un article. Mais, en ancien français, l'article n'intervient pas indifféremment devant toute espèce d'infinitif. Devant lui, l'article *le* n'a pas une valeur différente de celle qu'il a devant le substantif, dans beaucoup de cas, la valeur dite de *notoriété* : il détermine ainsi, de préférence, les notions signifiant les actions les plus courantes, habituelles, traditionnelles de la vie médiévale, comme l'idée des actions qui ponctuent la vie quotidienne : li levers, li couchiers, li disners, li sopers ; — des actions les plus naturelles à l'homme : li alers, li venirs, li entrens, li oissirs, li sejoners, etc. ; — des actes, tout particulièrement, de la vie chevaleresque et guerrière : li combatres, li poindres, li ferirs, li detrenchiers, li chevalchiers, li joindres, li tornoiers, li bohorders, li veintres, li vengiers ¹, li monters (à cheval), li descendres (de cheval), li

1. Le texte de Chrestien de Troyes :

Erec, 4874 El chastel avoit grant moleste
del conte qui estoit ocis ;
mes n'i ot nul, tant fust de pris,
qui voist après *por le vangier*

ne peut s'interpréter avec certitude. *Vengier* est l'un des verbes qui se font le plus aisément précéder de l'article : la vengeance, après un meurtre, est une obligation dans l'état de la société qu'évoquent les romans médiévaux ; c'est une action bien précisément cataloguée. Mais *le* a pourtant bien l'air de rappeler le substantif *conte*.

Le problème *article ou pronom ?* se pose encore à propos d'autres textes de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e. Citons :

Renart, 601 Lanfroi, qui le bois dut defandre
un chene a coumencié a fendre ;
.II. coinz de chene toz entiers
i avoit mis un foretiers :
l'un des coinz si avoit fait pendre
et l'autre après *por le* mieuz fandre.

Queste del s. Graal, 13, 6 Et il dist qu'il *nel* cuidera ja mes, car ceste aventure l'en a mis tot fors *del* cuidier.

Ibid., 97, 22 Si vos pri que vos me dioiz en quoi je vos ai mesfet ; et se je ai pooir de l'amender, je *le* vos amenderai volentiers a vostre voloir.

Eracle, 3678 Granz prouece est d'oneur chacier,
de *li* aquerre et pourchacier,
granz chose est mout de *li* venir
et mout plus granz *del* retenir.

Jean Bodel, *Congié*,

537 Or m'i doinst Diex si endurer
le mal qui le mien cors mehaigne
que par *le* prendre en gré ataigne
a Dieu m'ame représenter.

eslaissiers, li ocires, li conquerres, li prendres (« conquérir »), li desfendres, li fuirs, li secorres, li rescorres, li retraires, li herbergiers, etc. ; — des actes de la vie sociale et courtoise : li conseillers, li saluers, li donoiers, li gabers, etc. Ces divers champs sémantiques, et quelques autres, sont très bien représentés dans le *Roman de Thèbes*, par l'infinitif déterminé, dans certaines situations syntaxiques, bien entendu, dont la rection par une préposition.

Or on ne voit pas, dans le passage, que les notions très générales de *présenter* et de *retenir*, d'une transitivité très extensive, répondent bien aux conditions dans lesquelles l'infinitif se laisse habituellement déterminer : il leur manque une référence à des actions bien établies et, pour ainsi dire, cataloguées.

En revanche, l'interprétation de *le* comme pronom paraît très naturelle, en rappel du substantif *garnement* du vers 7468.

Nous verrions volontiers aussi un pronom dans :

5621 Forment s'abandonne au tornoi
et mout i fet parler de soi ;
trés bien *le* pouïssent ocire,
mes chascun des Griex *le* remire ;
il *nel* vouloient pas touchier
ne de *l'ocirre* estre bouchier.

En dépit du fait qu'*ocire* appartient à l'une des séries citées ci-dessus, la présence des trois pronoms *le*, désignant le même être, dans les vers précédents (dont une fois avec le même *ocire*) invite à voir en *l'* de *l'ocirre* le même pronom.

Pour des raisons identiques, on pourra peut-être interpréter *du conter* comme signifiant « de le conter » dans :

8773 Son très grant deul et sa grant ire
ne te chaut pas si tost a dire ;
petit et petit *le* li emble,
ne li dies pas tout ensemble ;
bien *le* li pourras atremper,
ne te hastes pas *du conter*.

De même, dans :

10345 Dolentes sont et esgarees,
chetives et maleürees,
pour leur amis qui mort i sont,
dont jamais nul confort n'avront.
Les cors en veulent enterrer
et g'i revois pour *le moutrer* ;

mes cil de Thebes nel leront,
bien sai qu'il *le* leur desfendront,

où *le* accompagnant *moutrer* semble bien un pronom neutre, désignant le fait qu'elles veulent enterrer les morts, ce que le roi veut manifester : cette même idée est représentée deux fois par le pronom *le* dans les deux vers suivants. Cette façon de comprendre est bien plus logique que celle qui verrait en *le* un article. On sait d'ailleurs que le pronom neutre *le* n'a pas de forme prédicative dans la série des représentants : l'anaphorique *ce* en tient lieu (type *pour ce faire*). Les formes toniques *lui* et *li* sont réservées à la classe de l'animé.

Si, dans le texte de C, *la* peut évoquer un féminin devant l'infinitif, il n'y a pas de raison pour que *le* ne puisse évoquer un masculin ou un neutre.

Il reste un passage de caractère unique dans le texte :

6447 Quant vols aler por m'anor querre,
ainz que meüe fust la guerre,
vous l'oïstes si m'en chosastes
et pas *n'aler* ne m'i lessastes,
que mes freres ne m'oceïst...

Au vers 6450, *n'* doit s'interpréter comme une forme de *en* proclitique. Ainsi *n'aler*, qui montre l'adverbe atone en antéposition de l'infinitif, appartient au tour II. C'est évidemment un trait dialectal poitevin, le seul de l'espèce, sauf erreur, dans le texte de C. Il peut remonter à l'original.

Le tour III occupe donc une place importante dans la langue du ms. C, qu'on ne considère que les six exemples sûrs ou qu'on y ajoute ceux que nous tenons pour simplement possibles. Il semble évident que ce trait syntaxique reflète l'état de langue du temps du copiste, le milieu du XIII^e siècle, et non celui du temps de l'auteur du roman. En dépit de l'essai de restitution de L. Constans, qui d'ailleurs retient la plupart des attestations du tour III que nous signalons, il semble assez vain de se faire une idée précise de ce que fut la première rédaction.

Cependant il est intéressant de relever les leçons des autres manuscrits, autant qu'on peut le faire d'après l'apparat critique de L. Constans.

Là où C utilise le tour III, il est remarquable que les autres manuscrits ont presque constamment un texte plus traditionnel, comportant soit le tour I, soit l'article.

Pour 4209 *Pour les veoir* issent des tentes, le ms. B, très proche de C en général, donne *pour le veoir*, c'est-à-dire l'article. Mais le ms. S, qui selon L. Constans et G. Raynaud de Lage doit refléter l'état le plus ancien du

texte, a *pour eux veoir* : il y a toute chance pour que ce soit le texte original, *eux* étant pronom tonique féminin (< *els*, pluriel de *el*) dans les dialectes occidentaux¹.

C'est encore un pronom tonique qui est le plus probable pour 5170 car neanz est *de la conquerre*, le ms. A ayant *pour li conquerre* ; — pour 6438 Or estes mors *por la conquerre*, les mss B et P ayant aussi le pronom *li* (cependant S a *la* comme C) ; — et pour 9696 bien i fiere *pour la conquerre*, le ms. B ayant Si en fiere *pour li conquerre*.

En face de 10350 et g'i revois *pour le moustrer*, B a la version : et g'i vois pour *elles* moustrer, avec le pronom tonique féminin pluriel, ce qui donne au verbe *moustrer* un sens différent de celui que nous proposons.

Enfin, 3829 que il s'en aillent *sanz la prendre* se présente, dans S, A et P avec le mot *le*, qui est l'article, et 7553 Fort vile avons *por la tenir* est dans B *por le tenir*, avec l'article également ; A : a maintenir ; P : pour maintenir.

On manque d'indications critiques pour les deux passages où C a le tour II : les versions sont toutes différentes pour 5199 et 10182.

Quant au v. 6450 et pas *n'aler* ne m'i lessastes, son correspondant manque dans B. Constans suit C, mais en supprimant *n'* et la difficulté.

Ces quelques remarques, évidemment insuffisantes, semblent bien dire que l'auteur du ms. C écrit une langue assez novatrice par rapport à celle des autres manuscrits, plus conservateurs bien que plus tardifs. Là où C a un pronom atone devant l'infinitif, les autres textes ont le plus souvent le pronom tonique, conforme à la syntaxe quasi constante du XII^e siècle et la plus fréquente du XIII^e siècle. Parfois, c'est l'article défini que l'auteur de C a remplacé par un pronom personnel atone (v. 3829 et 7553), ce qui fait penser que c'est parfois un pronom personnel qu'il entend même quand il a le même texte que les autres, qui entendent l'article.

Le ms. C ne présente aucune innovation en ce qui concerne les personnels purs ; devant l'infinitif, ils sont constamment sous la forme tonique : *moi, toi, soi*, ce qui impose de considérer *nous* et *vous* comme également prédicatifs dans la même situation.

Pour les représentants, au contraire, la tendance est forte à user de la forme non prédicative, dans deux circonstances, qui peuvent d'ailleurs

1. En revanche, pour C, 6343 *Pour elz veoir* montent es tors, le ms. S a *pour les veoir*.

coïncider : quand le pronom représente un être de la classe de l'inanimé et quand il évoque un substantif du genre grammatical féminin. Le tour I, au contraire, maintient fermement ses positions quand il s'agit de l'animé et du masculin. Il y a vraisemblance, d'autre part, à ce que *le* devant l'infinitif puisse être pronom neutre, encore qu'on ne puisse rien démontrer en l'espèce.

Telles sont les conclusions auxquelles paraît mener notre enquête. Elles devront être confrontées avec celles d'autres enquêtes du même ordre sur des textes allant du XII^e au XV^e siècles. Avec une ample documentation, on pourra sans doute préciser les conditions dans lesquelles l'infinitif a fini par s'aligner sur les autres modes quant à l'emploi de son régime pronominal.

Université de Nice.

Gérard MOIGNET.